## **Brevet Informatique** et Internet

École

## **Brevet Informatique** et Internet

École

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

élève de la classe de

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.



Cachet de l'école

La Directrice, le Directeur

L'élève

Fait le

élève de la classe de

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :



Cachet de l'école

La Directrice, le Directeur

L'élève

Année scolaire 20.... - 20....

École

Fait le

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.



Cachet de l'école

La Directrice, le Directeur

L'élève

La Directrice, le Directeur

L'élève

conformément à l'arrêté du 14 juin 2006 relatif aux référentiels de connaissances et capacités exigibles pour le B2i.

ministère

éducation

nationale

enseignement

Fait le

Fait le

**Brevet Informatique** et Internet

**Brevet Informatique** et Internet

École

Année scolaire 20.... - 20....

Le Brevet informatique et internet niveau école est délivré à :

élève de la classe de

Cachet de l'école